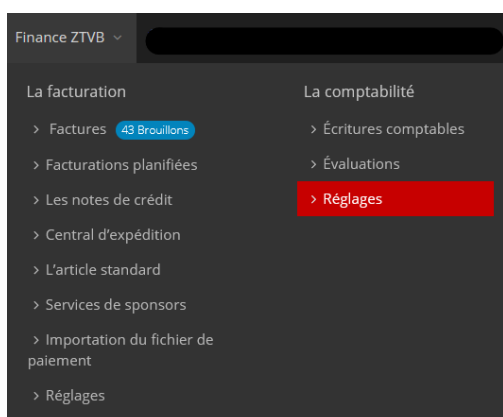


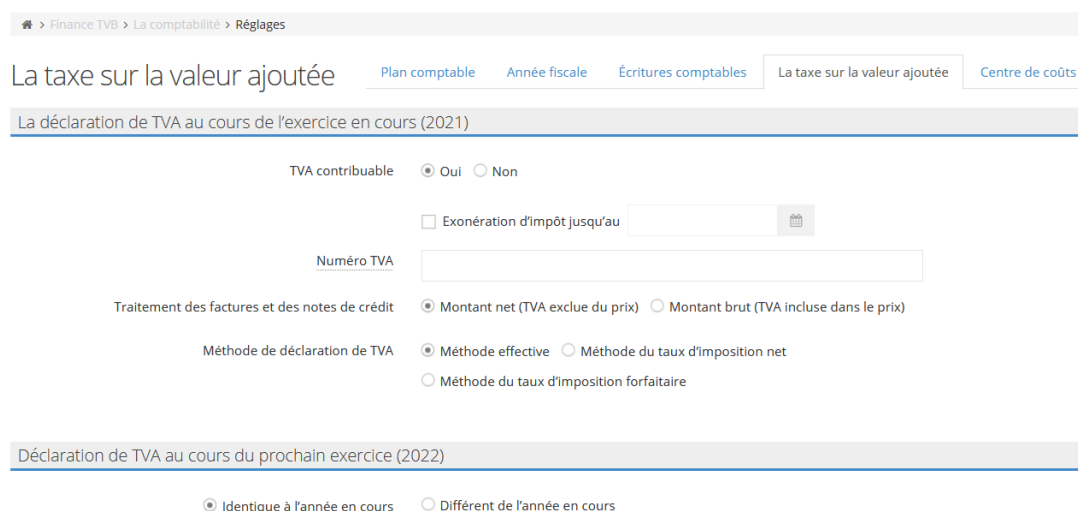
Taxe sur la valeur ajoutée

Meike Pfefferkorn - 2021-09-07 - Mise en place de la comptabilité



Si votre association est assujettie à la TVA, les configurations correspondantes peuvent être effectuées dans réglages sous l'onglet "TVA".

Vous pouvez y définir, quel est le taux de TVA à sélectionner lors de la création des factures et vous pouvez définir également une valeur standard pour le taux de TVA et la taxe à payer.

A screenshot of the 'Réglages' (Settings) page for 'La taxe sur la valeur ajoutée' (VAT) in the Fairgate software. The page has a breadcrumb trail: 'Finance TVB > La comptabilité > Réglages'. There are four tabs: 'Plan comptable', 'Année fiscale', 'Écritures comptables', and 'La taxe sur la valeur ajoutée' (which is active). Below the tabs, there is a section for 'La déclaration de TVA au cours de l'exercice en cours (2021)'. This section contains several settings: 'TVA contribuable' with radio buttons for 'Oui' (selected) and 'Non'; 'Exonération d'impôt jusqu'au' with a text input field and a calendar icon; 'Numéro TVA' with a text input field; 'Traitement des factures et des notes de crédit' with radio buttons for 'Montant net (TVA exclue du prix)' (selected) and 'Montant brut (TVA incluse dans le prix)'; and 'Méthode de déclaration de TVA' with radio buttons for 'Méthode effective' (selected), 'Méthode du taux d'imposition net', and 'Méthode du taux d'imposition forfaitaire'. Below this section is another section for 'Déclaration de TVA au cours du prochain exercice (2022)' with radio buttons for 'Identique à l'année en cours' (selected) and 'Différent de l'année en cours'.

Après avoir confirmé l'option "assujetti à la TVA" par "oui", vous pouvez saisir votre numéro de TVA et déterminer comment la TVA doit être calculée.

Vous trouverez également sur cette page une liste des taux de TVA en vigueur.

Activez celles qui sont importantes pour vous afin de pouvoir les sélectionner plus tard lors de la création de la facture.

Enfin, les valeurs par défaut pour la compensation de la TVA et la taxe payée peuvent également être déposées ici.